

Bilan de la délinquance et de la délinquance routière au cours de l'année 2013 dans le département de l'Yonne

Vendredi 31 janvier 2014

À 10h00

Bureau de M. le préfet

BILAN DE LA DELINQUANCE DANS L'YONNE POUR L'ANNEE 2013

Délinquance dans l'Yonne : un bilan contrasté

Le bilan de la délinquance dans l'Yonne pour l'année 2013 est contrasté. Les atteintes aux biens sont en baisse, de près de 1 % malgré la hausse sensible du nombre de cambriolages (+8,47 %).

La lutte contre les cambriolages est une des principales priorités pour 2014. Pour répondre à cet enjeu, le Préfet de l'Yonne et les procureurs d'Auxerre et de Sens ont adopté en ce début d'année un plan de lutte adapté aux caractéristiques du département.

Par ailleurs, la hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique de (+7,51 %) s'explique en grande partie par une augmentation des violences intrafamiliales (+18,03 %). Afin de répondre à cette augmentation des violences au sein de la cellule familiale, le Préfet de l'Yonne, les procureurs d'Auxerre et de Sens, les collectivités et les associations spécialisées procèdent à la déclinaison du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes afin de ne laisser aucune violence déclarée sans réponse pénale, sanitaire et sociale.

Enfin, les escroqueries et infractions économiques et financières connaissent une forte hausse de 20,66 %. Reflet du développement du e-commerce, la part des infractions commises sur Internet s'élève désormais à près de 20 % des escroqueries. La Cellule de lutte contre le travail illégal et les fraudes (CELTIF), créée en octobre 2013, a déjà permis de relever de nombreuses infractions en la matière dans le département.



Les forces de l'ordre dans le département de l'Yonne :

La **Gendarmerie nationale**, couvre 99 % du territoire et 80 % de la population avec 537 militaires, toutes catégories d'emploi confondues ;

La **Police nationale**, se concentre principalement sur les agglomérations auxerroise et sénonaise avec 207 fonctionnaires.

Les principaux indicateurs

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens (AAB) dans l'Yonne connaissent une très légère baisse (-0,92 %). Elles passent ainsi de 10 054 faits en 2012 à 9 963 faits en 2013. Cette amélioration contraste avec la hausse de plus de 4 % constatée l'année dernière.

La part de la délinquance des mineurs dans les atteintes aux biens est également en baisse en 2013 (26,27 % contre 27,36 % en 2012).

A l'instar de la tendance nationale, le nombre de cambriolages est en hausse dans l'Yonne (+8,47 %) avec 2 344 cambriolages en 2013 contre 2 161 en 2012. Cette hausse touche principalement les résidences secondaires et les locaux industriels, commerciaux et financiers, majoritairement en zone gendarmerie.

234 auteurs de cambriolages ont été interpellés par les unités de gendarmerie en 2013. Parmi ces derniers, 51 individus ont été écroués, soit un taux de 21,8 %. Le pourcentage de mise sous écrou est de 15 % au niveau national et de 12 % en Bourgogne.

Les atteintes aux biens trouvent notamment leur origine dans le phénomène de la délinquance itinérante. Les auteurs de ce type de délinquance parcourent de longues distances pour atteindre un théâtre d'opérations ciblé. Ils commettent des faits en quantité, sur une courte période et sur un vaste territoire, ce qui rend leur identification difficile.

Grâce à la connaissance renforcée de ce phénomène, la stratégie de lutte évolue et connaît une adaptation à la mesure de la menace. Ainsi, le Préfet et les procureurs d'Auxerre et de Sens ont piloté la déclinaison locale du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, présenté par le ministre de l'intérieur en septembre 2013.

Ce plan d'actions départemental, en œuvre depuis fin 2013, prend en compte les caractéristiques des faits constatés dans l'Yonne. Il repose sur 3 axes :

- l'optimisation de l'occupation de la voie publique et la couverture du territoire,
- l'adaptation de la stratégie de police judiciaire en ciblant prioritairement les délinquants d'habitude,
- et l'intensification des mesures de prévention et de sensibilisation.



Cambriolages : recommandations au public et aux professionnels

- veiller à la fermeture des portes et fenêtres de son domicile avant son départ, même pour des courtes absences
- ne jamais laisser ses clés dans un endroit accessible
- ne jamais laisser des objets de valeur en évidence dans un logement inoccupé
- laisser une apparence habitée à son logement.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont augmenté de 7,51 %, passant de 2 250 faits en 2012 à 2 419 faits en 2013.

La part de la délinquance des mineurs dans les atteintes volontaires à l'intégrité physique s'est établi à 24,15 % en 2013. Elle était de 22,59 % en 2012.

La hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique s'explique en grande partie par une augmentation des violences intrafamiliales. Ces dernières sont en effet en hausse de 18,03 % en 2013 (792 faits constatés contre 671 en 2012).

Afin de renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales, un dispositif de téléphones d'urgence pour femmes en très grand danger a été mis en place dans l'Yonne, par une convention signée le 17 octobre 2013 entre Préfet, Procureurs, Police, Gendarmerie, Conseil Général, Villes d'Auxerre et de Sens, associations d'aides aux victimes et Orange. Le département de l'Yonne est ainsi parmi les premiers départements à mettre en œuvre ce dispositif, qui devrait être généralisé. 3 téléphones ont déjà été attribués en 3 mois.



4^{ème} plan de lutte contre les violences faites aux femmes :

Le 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, présenté par Madame Najat VALLAUD BELKACEM, ministre des droits des femmes, est en cours de déclinaison dans l'Yonne.

Il s'articule autour de 3 axes :

- Organiser l'action publique autour d'un principe simple : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse.
- Protéger les victimes
- Mobiliser l'ensemble de la société, les services publics et professionnels, à travers le travail de la Mission interministérielle de protection contre les violences

Les escroqueries et infractions économiques et financières

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) connaissent une forte hausse (+20,66 %), passant de 1 549 faits constatés en 2012 à 1 869 en 2013.

Cette hausse s'explique notamment par la hausse des escroqueries en ligne, en lien avec le développement du commerce électronique.

Afin de renforcer la lutte contre le travail illégal et les fraudes, priorité gouvernementale, une Cellule de lutte contre le travail illégal et les fraudes (CELTIF) a été créée au sein du groupement de gendarmerie départemental de l'Yonne. Elle a pour mission de coordonner et d'animer la lutte contre le travail illégal, et d'effectuer, d'initiative ou sur saisine, les enquêtes relatives au travail illégal et aux fraudes. Depuis sa création, le 14 octobre 2013, La CELTIF a permis de relever de multiples fraudes et d'infractions à la législation du travail.



Nombre de plaintes reçues pour escroqueries en ligne :

Le nombre d'EIEF suite à des faits commis sur Internet s'est élevé à 353 en 2013, soit 19,36 % du nombre total d'EIEF. Cette part était de 15,34 % en 2012.

L'activité des services

Les infractions relevées par l'activité des services (IRAS) sont également en baisse en 2013 (-14,70 %). Elles s'établissent à 1 219 faits relevés contre 1 429 en 2012.

Cette baisse trouve son origine dans les orientations stratégiques décidées en Etat Major de Sécurité. En effet, l'action des services a été réorientée courant 2013 vers la lutte contre les cambriolages et l'insécurité routière.



Montant de la fraude en 2012 :

Le comité opérationnel départemental antifraude (CODAF), co-présidé par le Préfet et la Procureure d'Auxerre, réunit les services de police, la gendarmerie, l'administration fiscale, la répression des fraudes, la douane, l'administration du travail, Pôle emploi, l'Urssaf, la Caisse d'allocations familiales, les Assurances-maladie et de retraite, le Régime social des indépendants et la MSA.

En 2012, le CODAF a effectué 439 contrôles. Ces contrôles ainsi que les échanges d'informations entre les partenaires ont permis d'établir plusieurs procès verbaux de travail dissimulé et de recouvrir 2 147 000 € de droits et cotisations éludés.

Les actions de prévention

Le plan départemental de prévention de la délinquance

Une nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance a été adoptée après une large concertation et fixe les orientations pour la période 2013-2017.

Elle comporte 3 priorités qui constituent autant de programmes d'actions :

Priorité 1 : les jeunes exposés à la délinquance

Priorité 2 : l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

Priorité 3 : l'amélioration de la tranquillité publique

La stratégie nationale a été déclinée dans un plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) à l'issue d'une concertation menée par le Préfet en lien avec les Procureurs de la République, les services de l'État concernés et les collectivités locales.

Le PDPD devra être décliné au sein des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dans un plan local d'actions.



Vidéoprotection :

La commission départementale de vidéoprotection, réunie à 4 reprises au cours de l'année 2013, s'est prononcée sur l'autorisation de 69 nouveaux systèmes et la modification de 41 installations existantes, pour un total de 557 caméras, dont 60 sur la voie publique.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a contribué au financement de projets de vidéoprotection urbaine dont ceux des communes d'Appoigny (installation de 14 caméras), de Migennes (rénovation du système et ajout de 6 nouvelles caméras) et d'Auxerre (installation de 3 caméras dans le quartier Sainte-Geneviève).

En 2013, le FIPD a mobilisé 128 497,80 € pour le financement de l'ensemble des projets sur le département.

Des demandes de cofinancement par les crédits de l'État pour l'année 2014 ont été formées par les communes de Bléneau, Joigny, Avallon, Saint-Clément et Tonnerre. Elles seront examinées par la Mission pour le développement de la vidéoprotection à la fin du premier trimestre.

Les faits marquants

Violences urbaines à Sens au mois de mars

La circonscription de sécurité publique (CSP) de Sens a connu en février 2013 des épisodes de violences urbaines localisés sur la zone urbaine sensible des champs plaisants et aux champs d'Alou au sein de la ville de Sens.

Du 24 février au 5 mars 2013, ce quartier a été le lieu de plusieurs incendies de véhicules (15) et de poubelles (6), ainsi que des jets de projectiles à l'encontre des services publics (transports collectifs, sapeurs-pompiers) et des effectifs de police.

Ces violences ont connu leur paroxysme avec l'utilisation de 2 cocktails molotov et d'une bouteille explosive à base d'acide et d'aluminium à l'encontre des forces de l'ordre, n'occasionnant aucun blessé.

Au terme de ces violences, 6 personnes, dont les individus ayant fait usage du cocktail molotov et de la bouteille explosive, la plupart mineures, ont été interpellées et mises en cause pour leur participation, à des degrés divers, aux faits précités.

Les décisions judiciaires ont abouti à plusieurs mises en examen et l'incarcération immédiate de deux auteurs et l'incarcération ultérieure de deux autres auteurs de troubles.

Un renfort de forces mobiles a permis d'opérer une sécurisation renforcée du quartier avec des patrouilles dynamiques et des visites des halls et parties communes des immeubles en après-midi et en soirée.

Démantèlement de réseaux de stupéfiants à Tonnerre, à Auxerre et à Joigny

En 2013, 3 réseaux de trafic de stupéfiants sont été démantelés dans le groupement de gendarmerie de l'Yonne.

× *Mai/Juin 2013 à Tonnerre*

Après 12 mois d'enquête conjointe avec la Police judiciaire (PJ) d'Auxerre, 2 vagues successives d'interpellation ont été opérées les 27 mai et 6 juin 2013, mobilisant respectivement 100 et 80 militaires.

34 individus ont été placés en garde à vue, 13 ont été écroués et 8 placés sous contrôle judiciaire.

Une somme de 15 125 €, 1,8 kg de résine de cannabis et 2,8 kg d'héroïne ont été saisis. Ainsi que 4 véhicules (Audi A5, Peugeot 207, Peugeot 206, et Quad), 6 téléviseurs, 3 ordinateurs et 2 tablettes numériques.

*** Juin 2013 au quartier des Rosoirs à Auxerre**

Au terme de 8 mois d'enquête, 2 vagues successives d'interpellation ont été réalisées le 11 juin et le 3 octobre 2013, mobilisant 140 militaires.

21 individus ont fait l'objet d'une interpellation. 11 ont été placés en garde à vue, 8 ont été écroués et 3 placés sous contrôle judiciaire.

143 235 €, des petites quantités d'héroïne, de cocaïne, de résine de cannabis et d'herbe et 2 véhicules ont fait l'objet d'une saisie.

*** Octobre 2013 à Joigny**

Le démantèlement de ce réseau a nécessité 10 mois d'enquête conjointe entre gendarmerie et PJ d'Auxerre.

13 individus ont été interpellés. 10 ont été placés en garde à vue. 2 ont été écroués. 2 ont fait l'objet d'une convocation devant un officier de police judiciaire (COPJ), 4 de compositions pénales, 2 convocations sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) et 3 rappels à la loi.

Seule une petite quantité de résine de cannabis a été saisie.

PREMIER BILAN SUR LA SECURITE ROUTIERE POUR L'ANNEE 2013 DANS L'YONNE

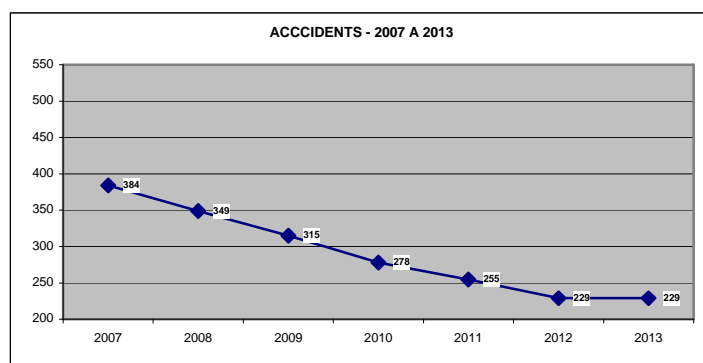
A contre courant des chiffres et évolutions nationales, le bilan provisoire de la sécurité routière 2013* s'établit à 229 accidents corporels, 289 blessés et 37 tués.

Si le nombre d'accidents est constant par rapport à l'année 2012, celui des blessés est en légère diminution, alors que le nombre de tués augmente fortement.

Accidents corporels

Stable entre 2012 et 2013, le nombre des accidents corporels a diminué de 40,36 % entre 2007 et 2013 dans l'Yonne.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2012/2013
Yonne	384	349	315	278	255	229	229	0%
France (métropole)	81 272	74 487	72 315	67 288	65 233	60 437	56 468	-6,6%%

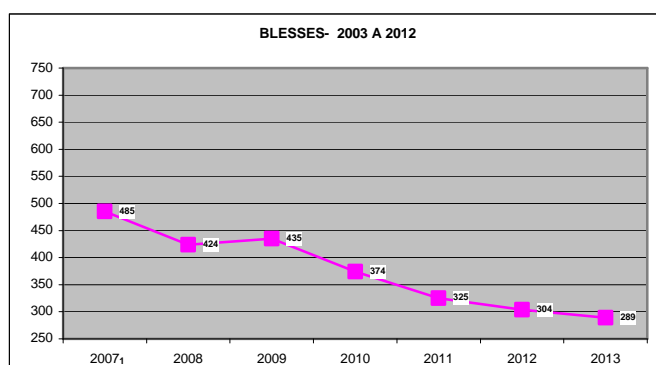


* Chiffres non consolidés

Blessés

En diminution entre 2012 et 2013, le nombre de blessés a diminué de 40,7 % entre 2007 et 2013 dans l'Yonne.

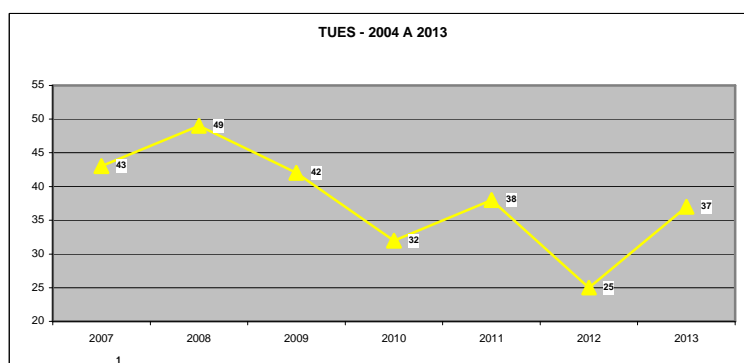
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2012/2013
Yonne	485	424	435	374	325	304	289	-4,9%
France (métropole)	91.669	93.798	90 934	84 461	80 945	75 851	70 821	-6,6%



Tués

En forte augmentation (+48 %) entre 2012 et 2013, le nombre de tués a diminué de 13,95 % entre 2007 et 2013 dans l'Yonne.

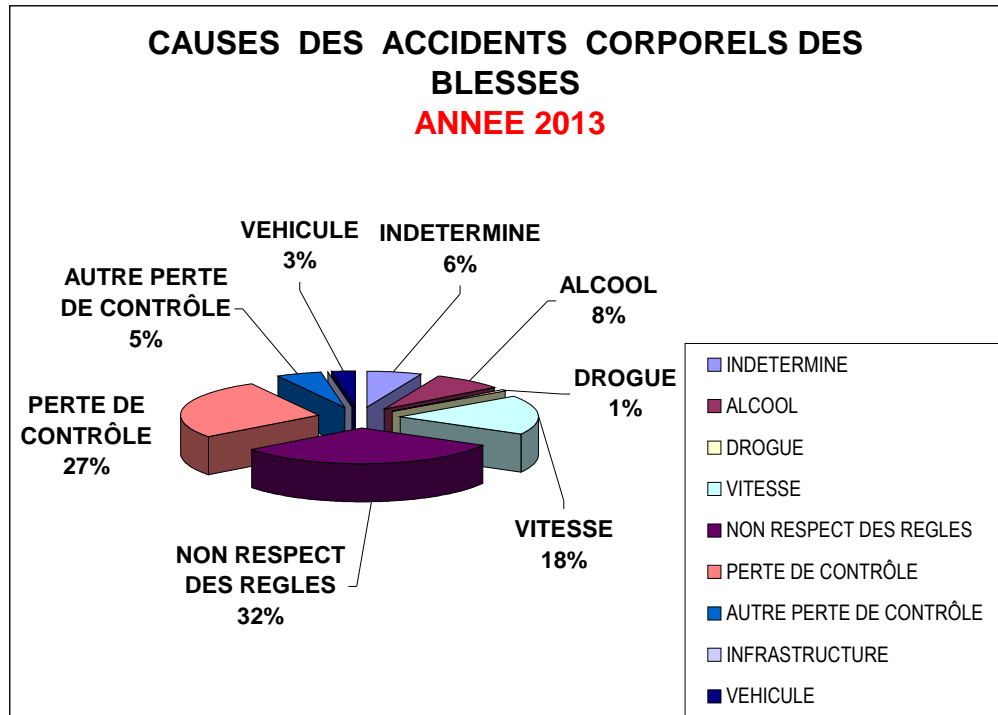
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2012/2013
Yonne	43	49	42		38	25	37	+ 48%
France (métropole)	4620	4275	4273	3992	3970	3 653	3 250	-11%



Caractéristiques principales des accidents en 2013

Les accidents corporels

Comme en 2012, les pertes de contrôles, le non respect des règles de circulation, la vitesse et l'alcool restent les causes majeures des accidents corporels constatés en 2013.

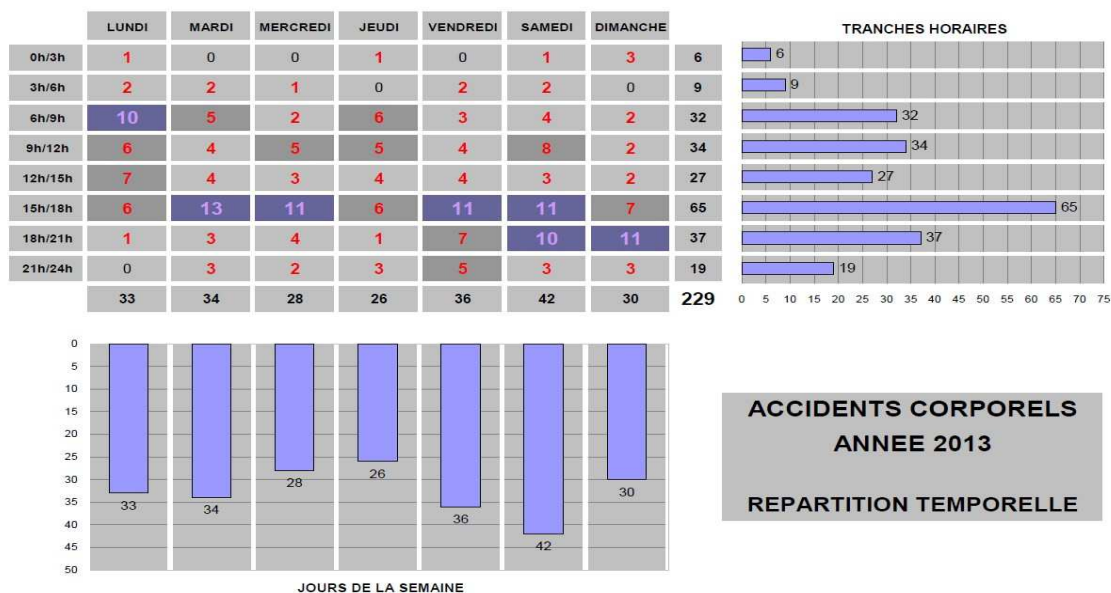


En 2013, Les accidents se sont produits majoritairement hors agglomération.

Nous constatons :

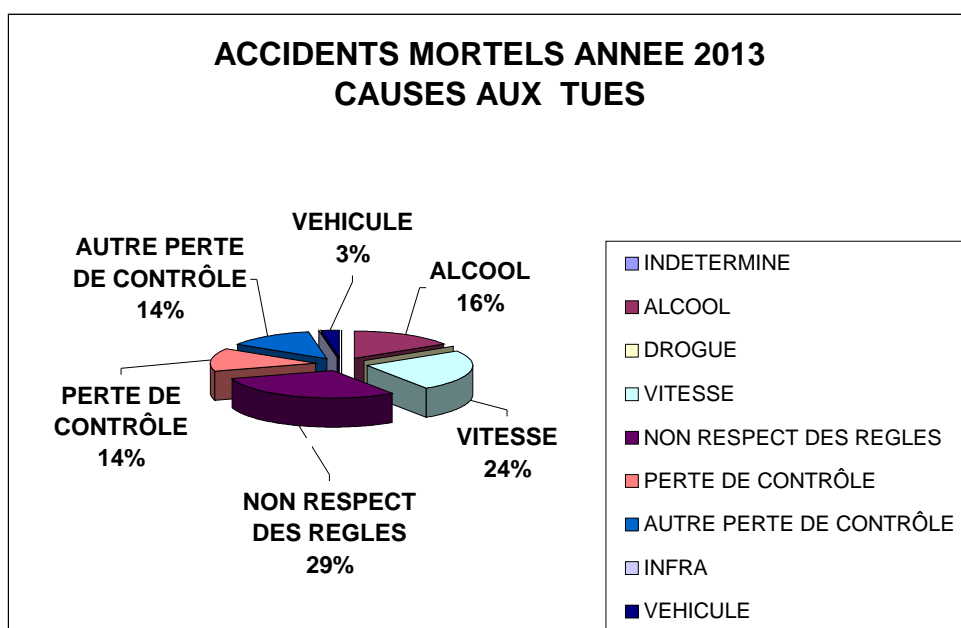
- Une légère diminution du nombre d'accidents enregistrés sur les routes départementales (46 % contre 51% en 2012).
- 31 % des accidents ont eu lieu sur les voies communales (.+3 points par rapport à 2012) ;
- 17 % des accidents ont eu lieu sur autoroute (+5 points par rapport à 2012) ;
- 6 % des accidents ont eu lieu sur les routes nationales. (+3 points par rapport à 2012).

Si les accidents corporels se répartissent de façon homogène dans la semaine, c'est la tranche 15h00-18h00 qui ressort comme la plus accidentogène.



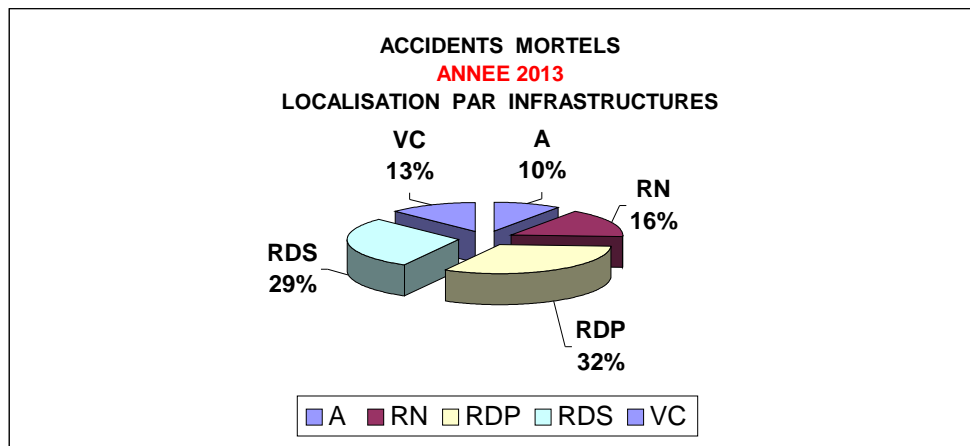
Les accidents mortels

- La perte de contrôle du véhicule et le non-respect des règles de sécurité ont causé 57 % des accidents mortels en 2013, contre 40 % en 2012, soit une augmentation de plus de 17 points.
- La vitesse est à l'origine de 24% des accidents mortels, facteur en augmentation de 12 points par rapport à 2012.
- L'alcool est à l'origine de 16 % des accidents mortels.



Contrairement aux accidents corporels, les accidents mortels se sont produits massivement hors agglomération, sur les routes départementales de l'Yonne (77% des accidents en pleine campagne).

- 61 % des accidents se sont produits sur les routes départementales
- 13 % sur les voies communales
- 16 % sur les routes nationales
- 10 % sur autoroutes



Rappel, le réseau routier du département de l'Yonne, c'est :

- ❖ Autoroutes : 185 km
- ❖ Routes Nationales : 88 km
- ❖ Routes Départementales : 4 858 km
- ❖ Voies Communales : 7 371 km

Répartition des tués par âge en 2013

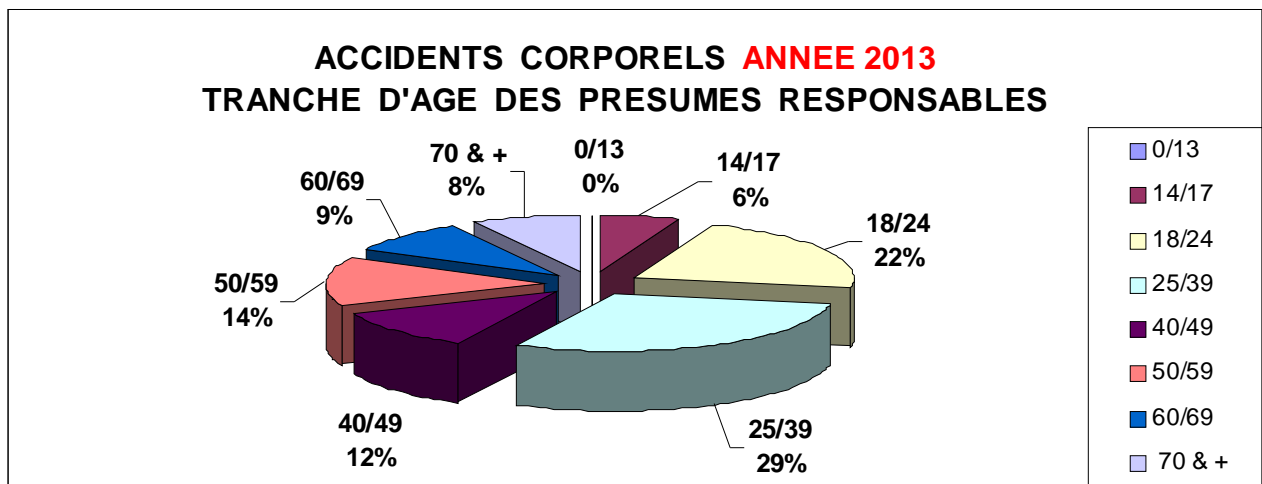
- 40% des tués en 2013 avaient moins de 25 ans ;
- Les 18-24 ans constituent la tranche d'âge la plus touchée (24%), suivie de la tranche des 25-39 (22%).
- Les plus de 60 ans représentent 22% des tués.

Le profil type des conducteurs présumés responsables des accidents.

Les conducteurs présumés responsables sont en grande majorité des jeunes hommes, conduisant une voiture particulière.

Comme en 2012 :

- Près de 30 % des accidents ont été causés par des conducteurs âgés entre 25 et 39 ans (31% en 2012) ;
- Plus d'un accident sur 5 a été causé par un conducteur âgés entre 18/24 ans (23% en 2012)
- Les seniors sont responsable de 17% des accidents constatés en 2013 (19% en 2012)



L'action des forces de l'ordre en 2013

Les forces de l'ordre ont effectué 127 149 contrôles sur les routes. Un calendrier mensuel des contrôles a été mis en place dès le premier trimestre 2013 mettant l'accent sur les conduites à risques. Les opérations de contrôles (vitesse, alcoolémie et stupéfiants) coordonnées police et gendarmerie ont été systématisées en présence des membres du corps préfectoral avant et pendant les grands chassés croisés notamment durant les vacances d'été et de fin d'année.

Les contrôles vitesse

En 2013 les forces de l'ordre ont procédé 8 328 contrôles vitesse, ce qui constitue une augmentation de 24,6% par rapport à 2012.

Ces contrôles ont été davantage ciblés compte tenu de l'analyse de l'accidentalité constatée en fonction des jours et tranches horaires.

124 445 infractions ont été relevées par les dispositifs automatiques (78 534 par des dispositifs fixes et 45 911 par des dispositifs mobiles).

On compte actuellement 32 radars pour l'ensemble du département.

Contrôles alcoolémie et stupéfiants

En 2013, 83 065 contrôles ont été consacrées aux contrôles alcoolémies. 1 602 infractions ont ainsi pu être constatées.

1 206 contrôles ont été consacrées aux contrôles pour dépistage de produits stupéfiants et ont permis de relever 350 infractions.

Les suspensions de permis et retrait de points

En 2013, 1 463 permis de conduire ont été suspendus. Dont 765 pour conduite en état alcoolémique, 589 pour dépassement de la vitesse limite et 109 pour usage de stupéfiants.

Par ailleurs, 1 200 points de permis ont été retirés en 2013.

Dans 77,6 % des cas, les infractions commises ont donné lieu à un retrait d'au moins 6 points.

Les mises en fourrière.

En 2013, 204 véhicules ont été mis en fourrière suite à un délit routier.

Les actions de prévention

Le PDASR :

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est un programme d'actions de prévention, de formation et de sensibilisation à la sécurité routière ciblé sur les enjeux identifiés par l'analyse de l'accidentalité du département.

Ce Plan permet de soutenir les initiatives de sensibilisation à la sécurité routière engagée par différents porteurs de projets (associations, collectivités...)

111 actions, soit une action tous les 3 jours, ont été financées au titre du PDASR en 2013, pour un montant total de 52 035 €. Un effort particulier a été fait en faveur des actions visant les des scolaires, les motards, les jeunes et celles portant à la prévention des comportements à risques.

A titre d'illustration, trois opérations soutenues par le PDASR en 2013 :

× *Opération Label-Vie- IUT d'Auxerre*

Le programme « Label-vie » s'adresse à tous les jeunes s âgés de 14 à 28 ans qui désirent s'engager et réaliser une action en faveur de la Sécurité Routière. Il répond à une volonté d'associer les jeunes aux politiques de prévention initiées par l'Etat, afin de mieux recueillir leurs idées forces et d'augmenter la justesse de la communication les concernant. Si l'action est retenue, le porteur de projets reçoit un soutien financier pouvant s'élever jusqu'à 800 €.

C'est dans ce cadre que le lundi 25 mars 2013, 5 étudiants assistés de la coordination sécurité routière de la Préfecture ont tenu différents stands sur les conduites addictives (alcool et stupéfiants), la vitesse, les non-respect du code de la route... à destination des 400 autres étudiants de L'IUT d'Auxerre.

Par ailleurs, à l'occasion de cette journée de sensibilisation, la ligue contre la violence routière LCVR a mis à disposition une voiture tonneau pour démontrer la nécessité du port de ceinture de sécurité.

× *Civil'été*

Organisée le vendredi 28 juin 2013, veille des grands départs en vacances, sur l'aire de Venoy (autoroute A6 dans le sens Paris/Province), cette manifestation avait pour but de sensibiliser les automobilistes au respect des règles de conduite (usage du téléphone portable, le respect des inter-distances entre les véhicules, le positionnement sur les voies de circulation et les dépassements...).

Avec l'accord de Mme la Procureure d'Auxerre, un dispositif d'alternatives aux poursuites a été mis en place à l'occasion de cette journée de prévention.

Un point d'information a été mis œuvre par la prévention routière suivi par un parcours pédagogique correspondant à différents ateliers (réflexes, alcool, réglementation), proposé par les intervenants de la sécurité routière de la préfecture de l'Yonne.

A l'occasion de cette opération, plus d'une trentaine de contrevenants ont fait le choix du parcours pédagogique en lieu et place des poursuites.

× **Opérations de fin d'année**

Finir l'année en fête et la débiter en vie, était le message de prévention que le Préfet de l'Yonne a adressé à tous et notamment aux jeunes conducteurs à l'approche des congés de fin d'année

A cette occasion :

- 1000 éthylotests et différentes plaquettes d'information ont été distribuées aux élèves dans les établissements du secondaire, de l'enseignement professionnel et du supérieur.
- 500 affiches SAM ont été remises aux responsables de lieux festifs (salle polyvalentes, restaurants...) par les brigades de gendarmerie,

Par ailleurs, les contrôles ont été intensifiés sur l'ensemble des routes du département avec la présence du préfet ou des membres du corps préfectoral sur une majorité d'entre eux.

DGO 2013 - 2017.

L'année 2013, fut également consacrée à la rédaction du document général d'orientations (D.G.O). Ce document constitue le cadre d'orientation stratégique pour les politiques locales de sécurité routière.

La démarche d'élaboration du document, engagée en février 2013, a associé les principaux acteurs du département intervenant en matière de sécurité routière (associations notamment d'usagers de la route, services de l'Etat, chambre consulaires, CLSPD, parquets, gestionnaires de réseaux...).

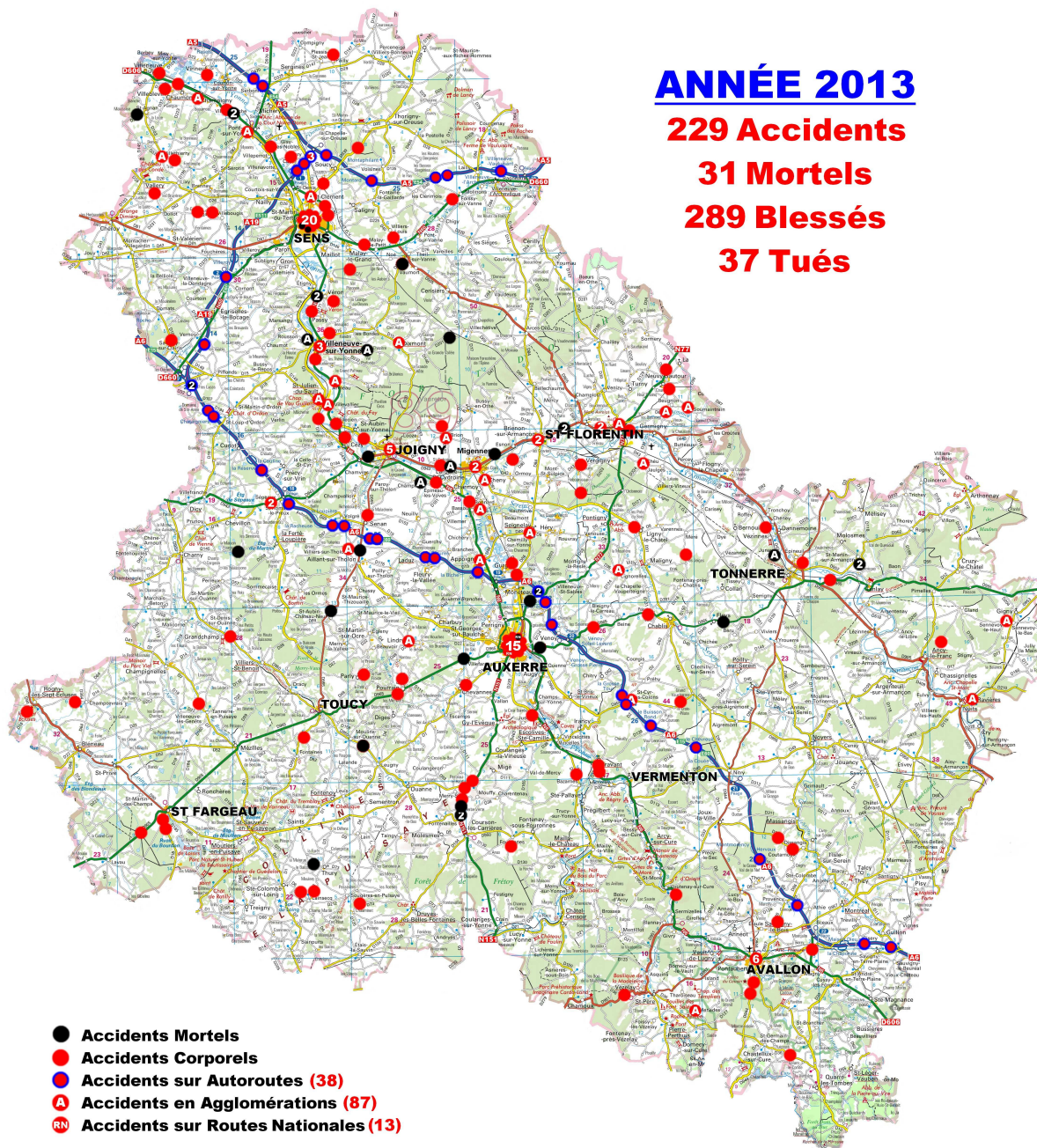
Le document ainsi rédigé sera présenté lors de la première réunion du Comité départemental de sécurité routière (CDSR).

Comité départemental de la sécurité routière

Compte tenu de l'accidentologie en 2013 et afin de pérenniser la démarche partenariale ayant présidé à la rédaction du DGO, le Préfet de l'Yonne a décidé la mise en place d'un Comité Départemental de Sécurité Routière en charge de la mise en œuvre et de l'adaptation des actions de lutte contre l'insécurité routière.

Ce comité sera réuni la première fois le 06 février 2014.
La presse est invitée à assister aux réunions du CDSR.

CARTE des ACCIDENTS MORTELS et CORPORELS



ANNÉE 2013

229 Accidents

31 Mortels

289 Blessés

37 Tués



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFECTURE DE L'YONNE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Direction Départementale des Territoires de l'Yonne / Unité Sécurité Routière



ANNEXES

1. Tableau : chiffres ONDRP 2013
2. Plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée
3. Document Général d'Orientation sur la sécurité routière 2013/2017
4. plan triennal du lutte contre les violences faites aux femmes



ANNEXE N°1

BILAN DE LA DELINQUANCE ET LA SECURITE ROUTIERE DANS LE DEPARTEMENT DE L'YONNE POUR L'ANNEE 2013

DELINQUANCE			
	Police	Gendarmerie	Total
ATTEINTES AUX BIENS	3654	6308	9962
<i>Rappel 2012</i>	3802	6252	10054
<i>Evolution comparée</i>	-3,89%	0,90%	-0,92%
dont cambriolages	431	1913	2344
<i>Rappel 2012</i>	428	1733	2161
<i>Evolution comparée</i>	0,70%	10,39%	8,47%
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	1035	1384	2419
<i>Rappel 2012</i>	1025	1225	2250
<i>Evolution comparée</i>	0,98%	12,98%	7,51%
Nbre de violences physiques crapuleuses	107	68	175
<i>Rappel 2012</i>	154	72	226
Nbre de violences physiques non crapuleuses	636	875	1511
<i>Rappel 2012</i>	621	775	1396
Violence intra-familiales*	165	627	792
<i>Rappel 2012</i>	125	546	671
Violences à dépositaires de l'autorité*	81	52	133
<i>Rappel 2012</i>	80	48	128
ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	650	1219	1869
<i>Rappel 2012</i>	631	918	1549
<i>Evolution comparée</i>	3,01%	32,79%	20,66%
ACTIVITE DES SERVICES			
	Police	Gendarmerie	Total
INFRACTIONS RELEVÉES PAR LES SERVICES*	598	621	1219
<i>Rappel 2012</i>	732	697	1429
<i>Evolution comparée</i>	-18,31%	-10,90%	-14,70%
Dont ILE	42	12	54
<i>Rappel 2012</i>	60	26	86
<i>Evolution comparée</i>	-30,00%	-53,85%	-37,21%
Dont ILS	373	334	707
<i>Rappel 2012</i>	473	285	758
<i>Evolution comparée</i>	-21,14%	17,19%	-6,73%
EXTRACTIONS ET TRANSFEREMENTS*	422	386	808
<i>Rappel 2012</i>	475	252	727
<i>Evolution comparée</i>	-11,16%	53,17%	11,14%
SUIVI DES DECISIONS DE JUSTICE*			
Dossiers traités	107	160	267
Dossiers à traiter	67	65	132
Nouveaux dossiers arrivés	129	187	316

BILAN DE LA DELINQUANCE ET LA SECURITE ROUTIERE DANS LE DEPARTEMENT DE L'YONNE POUR L'ANNEE 2013

SECURITE ROUTIERE				
		Police	Gendarmerie	Total
ACCIDENTALITE*				
Accidents		40	189	229
	<i>Rappel 2012</i>	54	174	228
	<i>Evolution comparée</i>	-25,93%	8,62%	0,44%
Blessés		29	248	277
	<i>Rappel 2012</i>	29	236	265
	<i>Evolution comparée</i>	0,00%	5,08%	4,53%
Tués		5	32	37
	<i>Rappel 2012</i>	4	20	24
	<i>Evolution comparée</i>	25,00%	60,00%	54,17%
CONTROLES*				
Nombre de contrôles effectués		4513	122636	127149
	<i>Rappel 2012</i>	4475	132851	137326
	<i>Evolution comparée</i>	0,85%	-7,69%	-7,41%
Nombre d'infractions relévées		9388	19461	28849
	<i>Rappel 2012</i>	11246	16346	27592
	<i>Evolution comparée</i>	-16,52%	19,06%	4,56%
Contrôle vitesse		328	8000	8328
	<i>Rappel 2012</i>	227	6457	6684
Infractions vitesse		3482	5985	9467
	<i>Rappel 2012</i>	6027	5149	11176
	<i>Evolution comparée</i>	-42,23%	16,24%	-15,29%
Nombre de grand excès de vitesse		13	633	646
	<i>Rappel 2012</i>	35	555	590
	<i>Evolution comparée</i>	-62,86%	14,05%	9,49%
Contrôles alcoolémie		200	82865	83065
	<i>Rappel 2012</i>	118	85261	85379
Infractions alcoolémies		229	1373	1602
	<i>Rappel 2012</i>	259	1244	1503
	<i>Evolution comparée</i>	-11,58%	10,37%	6,59%
Contrôles stupéfiants		29	1177	1206
	<i>Rappel 2012</i>	234	1460	1694
Infractions stupéfiants		50	300	350
	<i>Rappel 2012</i>	107	282	389
	<i>Evolution comparée</i>	-53,27%	6,38%	-10,03%
Nbre de conduite sans permis		146	1361	1507
	<i>Rappel 2012</i>	180	1254	1434
Nbre de mise en fourrière (L.325-1-1 du code de la route)		129	75	204
	<i>Rappel 2012</i>	187	65	252



ANNEXE N°2



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

**PLAN DEPARTEMENTAL
DE LUTTE
CONTRE LES CAMBRIOLAGES
ET LES VOLS A MAIN ARMEE**

DECEMBRE 2013

PREAMBULE

Les cambriolages constituent une atteinte au droit de propriété des personnes physiques et morales. Ils sont une intrusion dans la vie privée des personnes. Pour les victimes, ces infractions représentent des atteintes profondes et insupportables à leur intimité, qui participent au développement du sentiment d'insécurité.

Ce comportement délictuel est en hausse à l'échelon national. Il a été désigné comme l'un des objectifs nationaux et départementaux de la lutte contre la délinquance en 2013.

Priorité du Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, la lutte contre les cambriolages et les vols à main armée a fait l'objet d'un plan national publié en septembre 2013. Fondé sur des méthodes et une stratégie renouvelées, ce plan doit permettre de gagner en efficacité et en réactivité.

Le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée constitue la déclinaison au niveau local du plan national, adaptée aux spécificités du territoire et aux moyens de lutte s'y rapportant.

Une mobilisation des services de l'État ainsi que de l'ensemble des composantes de la société civile est indispensable pour infléchir un phénomène qui n'épargne pas le département de l'Yonne. Le renforcement des actions de prévention et l'adaptation des forces de Police et de Gendarmerie nationales sont les deux principes sur lesquels repose la stratégie départementale.

La Gendarmerie nationale couvre 99 % du territoire et 78 % de la population de l'Yonne. La Police nationale se concentre principalement sur les villes d'Auxerre et de Sens.

A l'instar de la tendance nationale, les cambriolages avaient progressé de 10,66% en 2012, notamment sur le dernier trimestre, et avaient touchés principalement les résidences principales.

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013, les cambriolages connaissent une hausse moins importante, s'établissant à + 7,58 % sur le territoire du département.

LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE

En zone Police nationale, la circonscription de sécurité publique (CSP) d'Auxerre connaît actuellement une forte recrudescence de faits sur les secteurs Les Plattes- Les Vauviers (+140%), ZI Champoulains- les Mignottes (+228,57%) et dans une moindre mesure la commune de St Georges-sur-Baulche (+25%). Une évolution de la répartition géographique des faits clairement au bénéfice des zones des Piedalloues, des Clairions et de la ZUP-ZAC qui sont en net recul par rapport à l'année 2012.

La CSP de Sens n'a connu quant à elle que peu d'évolution quant à la répartition géographique des faits qui reste à peu près constante sur l'ensemble des secteurs de la circonscription.

En zone Gendarmerie nationale, sur les 9 premiers mois de l'année 2013, les compagnies de Sens et Auxerre se tiennent pratiquement à égalité avec 44 % et 43 % de faits constatés, celle d'Avallon représentant 13 %. Le ratio du nombre de cambriolages est le plus élevé dans les parties nord-ouest et sud-est du département. Le segment le plus marqué est l'axe Joigny-Auxerre.

Le ratio de cambriolages pour 1 000 habitants, critère important pour la prévention, est élevé à Savigny-sur-Clairis et Vezannes, mais reste bas à Joigny et Migennes.

LA REPARTITION TEMPORELLE

L'étude de la Police nationale, bâtie au regard des 3 critères que sont la distribution mensuelle, journalière et horaire des faits, démontre que le nombre de vols par effraction (VPE) commis est relativement constant sur l'ensemble des mois de l'année même si l'observation montre une augmentation sensible des faits sur le début et la fin de l'année, qui restent des périodes propices pour les malfaiteurs à la recherche de gains.

Si l'évolution de la distribution journalière des faits ne semble que de peu d'intérêt (le lundi et le jeudi sont en deçà du nombre moyen de faits quotidiens), il en va autrement de la répartition horaire avec une forte augmentation des faits commis sur la tranche 21h-6h (+740%).

Le créneau de 12h00 à minuit constitue la période de pointe des cambriolages au préjudice de particuliers, les faits ayant des professionnels comme victimes pouvant se prolonger plus tard dans la nuit.

Concernant la répartition temporelle en zone Gendarmerie, les mois de janvier et de février constituent la période qui concentrent le plus grand nombre de cambriolages en 2013. Au cours de la semaine, le jeudi semble être le jour privilégié par les malfaiteurs avec 16,20% des faits. Au cours de la journée, environ 78% des cambriolages en général ont lieu de 6h00 à 18h00.

LES MODES OPERATOIRES

Les services de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de l'Yonne relèvent 2 types de mode opératoire. S'agissant des particuliers, le ou les auteurs des faits agissent systématiquement en retrait de la voie publique en fracturant les accès situés à l'arrière des habitations, se dissimulant ainsi des rondes et patrouilles. Agissant par simple pesée sur les fenêtres et porte-fenêtres, les cambrioleurs profitent de l'absence parfois très temporaire des occupants des lieux et de l'inexistence de systèmes d'alarme.

Les locaux industriels et commerciaux sont les cibles d'une autre catégorie de délinquants agissant en bande organisée et privilégiant le repérage des établissements visés qui sont généralement dotés de systèmes de protection. Rarement issus de la délinquance locale, les auteurs agissent masqués au mépris de la vidéoprotection et n'hésitent pas à fracturer les entrepôts ou à accéder par les toits.

Les manières d'opérer ont également fait l'objet d'une analyse par la Gendarmerie nationale. L'issue la plus souvent ouverte est la fenêtre pour 42% des faits mais également la porte fenêtre avec 23% car souvent situées à l'arrière de l'habitation cambriolée. En ce qui concerne les pièces visitées dans les résidences, il s'agit principalement des chambres à coucher et salles de bains, lieux susceptibles de contenir des bijoux. Que ce soit dans les résidences ou les autres lieux visités, l'effraction la plus souvent usitée par les malfaiteurs semble le bris de vitre et la trace de pesée sur les issues, souvent les deux combinées à 28%.

LE PROFIL DES VICTIMES ET LA NATURE DES PREJUDICES

Les particuliers, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire, demeurent la population la plus touchée en volume par les délinquants à la recherche de numéraires, de bijoux précieux ou encore d'appareils de téléphonie haut de gamme, qu'ils peuvent emporter et dissimuler aisément. Il est tout de même à noter que le nombre de victimes est resté quasi constant depuis 2012.

L'autre catégorie de victimes est constituée par certains types de commerce (comme les boutiques de téléphonie mobiles) et d'entreprise (stockant des métaux ou des matières premières), dont les marchandises sont réputées à « forte valeur ajoutée » pour les malfaiteurs. Ces derniers agissent de manière beaucoup plus préparée à l'encontre d'établissements disposant de systèmes de sécurité, dont la fiabilité est parfois prise en défaut. Ce sont des faits qui ont connu la plus forte augmentation en 2013.

Singulièrement, les autres victimes (collectivités locales, administrations, associations) ont connu une réelle accalmie en 2013.

Selon l'étude de la Gendarmerie nationale, la tranche d'âge la plus concernée pour les victimes de cambriolages sont les 40/59 ans avec 48% de déclarations. 5 % des victimes se sont faites cambrioler 2 fois.

Concernant la répartition des faits en fonction des lieux cambriolés, on constate que les résidences principales de particuliers sont les cibles préférées des malfrats avec 44,68% des cambriolages, puis viennent les autres lieux comme les dépendances, les chantiers avec 27,79% puis les entreprises et commerces avec 19,23% et enfin les résidences secondaires pour 8,30% de faits.

Les bijoux, le multimédia et le numéraire sont les objets dérobés privilégiés pour les cambriolages. La diversité des objets volés s'explique par le fait que les cambrioleurs ciblent tous les matériels à forte valeur. En cette période de crise, l'or s'avère très attractif. Ce métal précieux est devenu une cible privilégiée.

LE PROFIL DES PERSONNES MISES EN CAUSE

L'interpellation en flagrant délit des auteurs de vol par effraction restent rares, ce sont majoritairement les investigations judiciaires (enquêtes de voisinage, saisie incidente lors de perquisitions, actes de police technique et scientifique) qui permettent d'en identifier les auteurs. Les témoignages restent peu nombreux, ou ont lieu 48h, voire 72h, après la commission des faits.

Si le nombre de mis en cause de nationalité étrangère a augmenté en 2013 (+150%), on constate que leur part reste nettement en retrait de celle des Français, qui représentent 85% des auteurs identifiés en zone Police.

Ce constat doit toutefois être pondéré par 2 éléments : les malfaiteurs étrangers ne figurent pas nécessairement dans le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) et dans le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Ainsi, de nombreuses traces prélevées sur les scènes d'infraction demeurent actuellement non identifiées. Par ailleurs, les échanges entre les différents services démontrent la part croissante de bandes organisées issues principalement des pays de l'Est, qui n'hésitent plus à franchir les frontières pour opérer de véritables « raids » au plan national et faire retour dans leurs pays d'origine pour écouler leurs butins.

Ces individus itinérants restent difficilement identifiables tant qu'ils n'ont pas été signalisés et enregistrés dans les fichiers nationaux.

Sur les 9 premiers mois de l'année 2013, 80 personnes ont été interpellées suite à des cambriolages en zone Gendarmerie nationale, représentant 95% d'hommes et 5% de femmes. Alors que les hommes majeurs représentent la plus grande partie des mis en cause, on remarque que dans la période considérée, les hommes mineurs sont sur-représentés avec 23% des mis en cause. Ces individus sont souvent assimilés à des bandes et sont autant actifs que les majeurs. Les jeunes hommes de 18 à 29 ans représentent également une part importante des mis en cause avec 52%. Les Français occupent 69% des nationalités de mis en cause puis viennent les Albanais, les Roumains et les Colombiens. Pour ces derniers comme pour les ressortissants des pays de l'est, il s'agit de réseaux organisés, très difficiles à remonter.

56 % des mis en cause sont des réitérants d'infractions relatives aux atteintes des biens mais également de violences sur les personnes.

Le plan d'actions départemental repose sur les 3 axes définis au plan national. Ceux-ci correspondent aux caractéristiques des faits constatés dans l'Yonne. Il s'agit :

I - D'OPTIMISER L'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE ET LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

- Renforcer les patrouilles pédestres, à proximité des centres commerciaux et des commerces de proximité des agglomérations, afin de prévenir les vols à main armée, les actes mineurs de délinquance, et de cultiver la proximité avec la population et les commerçants.
- Mobiliser les réservistes de la Gendarmerie et de la Police nationales aux services d'opérations d'envergure tel le plan anti hold-up.
- Définir des plans de patrouille cohérent avec l'actualité de la délinquance et notamment en termes de cambriolages.
- Développer un plan de contrôle routier et de ronde, sur les secteurs et aux horaires à risque.
- Organiser des contrôles d'identité sous l'autorité des Parquets en gare (Sens et Auxerre) ciblant la délinquance itinérante.
- Déployer des dispositifs de vidéoprotection sur les principaux axes routiers avec l'accord des maires concernés.
- Utiliser les moyens de contrôle et de vidéoprotection des aires de service autoroutières de Venoy – Soleil Levant pour identifier les auteurs de cambriolages ou de vols à main armée.
- Déployer le véhicule équipé LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation) sur les nœuds de circulation routiers ou les parkings afin d'identifier les véhicules pouvant servir à la commission d'infractions.
- Augmenter le nombre d'opérations de lutte anti-délinquance (LAD), organisées autour de postes de contrôle standardisés, et conduites sous réquisition des procureurs de la République, visant le contrôle des flux en sorties d'autoroute et les points de passage principaux du réseau secondaire.

II - D'ADAPTER LA STRATEGIE DE POLICE JUDICIAIRE EN CIBLANT PRIORITAIREMENT LES DÉLINQUANTS D'HABITUDE

Mobiliser les organes des forces de sécurité intérieure

- La cellule anti-cambriolages (CAC) est redynamisée. Une réunion hebdomadaire réunissant les gradés chefs de groupe de la Police et le chef du groupe d'enquête et de lutte anti-cambriolages (GELAC) de la Gendarmerie est instituée, de même qu'une réunion mensuelle des chef des BSU icaunaises et de l'officier adjoint judiciaire du groupement de Gendarmerie.

- Identifier les référents anti-recel en Police et en Gendarmerie, dont la première mission sera de dresser et de tenir à jour une liste des points de recel potentiels (métaux précieux, casses, antiquaires, cash) et de programmer des opérations de contrôle périodiques de ceux-ci.
- Utiliser la cellule de lutte contre le travail illégal et les fraudes (CELTIF), la cellule d'appui judiciaire (CAJ), le GELAC et la CIRJ afin de lutter contre les activités dissimulées, qui encouragent et commanditent les vols.
- Mobiliser, autant que besoin, la brigade d'observation et de surveillance (BOS) en direction des multirécidivistes et des suspects.

Renforcer l'apport de la police technique et scientifique (PTS) en matière de cambriolages et de vols à main armée

Les tribunaux accordent désormais un crédit majeur à la preuve scientifique. Le nombre d'auteurs identifiés par les enquêteurs du groupement grâce à leur trace ADN est en augmentation.

Cette dynamique sera amplifiée par :

- l'engagement systématique d'un technicien en investigation criminelle de proximité (TICP) sur les atteintes aux biens (cambriolages et VPE);
- la réalisation de 2 prélèvements au lieu d'un seul sur les scènes d'infraction ;
- la formation de 20 TICP supplémentaires, ce qui portera leur nombre à 126 en Gendarmerie, et la formation de polyvalents supplémentaires en Police, en accord avec le plan de charge de formation;
- l'exploitation de toutes les identifications ADN ;
- un contrôle qualité des prélèvements réalisé par la CIRJ.

En zone Police, la PTS fera également l'objet d'une remobilisation qui se traduit par :

- la création d'une antenne du service local de police technique (SLPT) à Sens en lien avec le SLPT d'Auxerre qui restera la structure départementale d'intervention technique ;
- la révision de la procédure de reporting des statistiques de PTS de Sens et d'Auxerre.

III - D'INTENSIFIER LES MESURES DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION

Mobiliser les moyens existants

- Poursuivre l'organisation de réunions d'information des commerçants et chefs d'entreprises afin de consolider leur sensibilisation aux risques de cambriolages et aux moyens d'y faire face.

- Déployer le dispositif « alerte SMS » auprès des commerçants, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie, visant la diffusion d'informations signalées (modes opératoires). Préparer le déploiement d' « alerte SMS » auprès des exploitants agricoles.
- Organiser des opérations tranquillité seniors (OTS) en partenariats avec les maires, en capitalisant sur leurs listes de seniors isolés utilisées.
- Communiquer sur les opérations tranquillité vacances (OTV) désormais permanentes en lien avec les polices municipales.

Développer de nouveaux instruments de prévention

- Créer une instance d'échange avec l'administration pénitentiaire pour effectuer un suivi des sortants de prison et être ainsi régulièrement informé de la libération de délinquants d'habitude résidant sur le département.
- Sensibiliser les professions à risque aux questions de sûreté et de sécurité.
- Déployer les technologies « ADN liquide » et « bouton d'alerte 17 » dès diffusion d'une doctrine nationale d'utilisation.
- Sensibiliser les Icaunais au recours au 17/112.
- Mise à l'étude d'un projet d'application de signalement par smartphone, en partenariat avec un institut universitaire, permettant de recueillir, par des moyens modernes et conviviaux, l'information ouverte qui circulait naguère de bouche à oreille.

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PLAN

La mise en œuvre et le suivi du plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée sont effectuées conjointement par le Préfet de l'Yonne et les Procureurs de la République près les tribunaux de grande instance d'Auxerre et de Sens, lors des réunions mensuelles de l'État-Major de Sécurité.

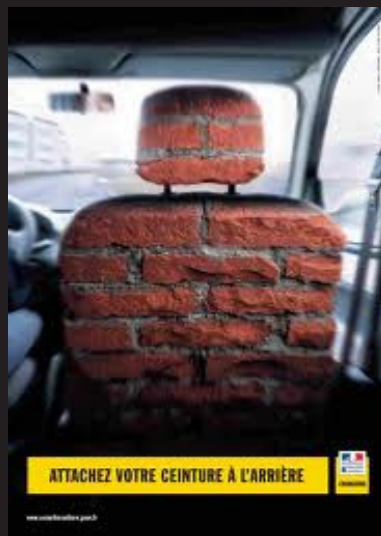


ANNEXE N°3



DGO 2013 - 2017

Document Général d'Orientations pour la sécurité routière



Accidentologie et enjeux 2007-2012

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



La politique de lutte contre l'insécurité routière reste l'une des priorités du gouvernement, avec comme principales cibles : l'alcool, la vitesse, les jeunes et les deux-roues motorisés.

La mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière relève de la responsabilité du préfet du département.

Cette politique qui s'appuie sur deux axes prévention/répression doit contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux tout en agissant sur nos propres enjeux locaux. L'Yonne dispose en effet d'un maillage dense de voies de circulation et d'un débit important de véhicules multipliant ainsi les risques potentiels d'insécurité routière.

Le Document Général d'Orientations (DGO) est l'outil qui doit permettre à partir d'une analyse de l'accidentalité départementale d'identifier les enjeux locaux de l'insécurité routière puis de définir les axes et les orientations prioritaires d'actions à engager en matière de prévention (PDASR), de sécurité des infrastructures et de contrôles (Plan des Contrôles Routiers) pour les années à venir.

Il est à la fois une démarche mobilisant l'ensemble des acteurs locaux qui doivent travailler en partenariat, et un outil de programmation car il définit les orientations d'actions visant à diminuer l'accidentalité sur les routes de l'Yonne.

Il présente les caractéristiques de l'insécurité routière du département, indique les enjeux retenus et précise les orientations d'actions correspondantes.

Chaque année, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est élaboré en cohérence avec les orientations du DGO.

Un suivi de la mise en œuvre des actions du DGO sera réalisé annuellement.

Raymond LE DEUN
Préfet de l'Yonne

Sommaire

Bilan de l'accidentologie 2007/2012	4
Le département	4
Le constat	4
Les circonstances sociologiques de l'accidentologie	5
Les causes comportementales de l'accidentologie	5
La localisation des accidents	6
Enjeux et Orientations du DGO	7
Les Jeunes moins de 24 ans	8
Les Salariés	9
Les Séniors plus de 65 ans	10
Les deux-roues motorisés	11
Les Infrastructures	12
Les Partenaires	14



Bilan de l'accidentologie

dans l'YONNE (2007/2012)



Le département de l'Yonne

Population et parc automobile

Superficie : 7 427,4 km²

(23,5% de la superficie de la Bourgogne)

Population : 343 377 hab

(20,90 % de la population bourguignonne)

Densité : 46,2 hab au km²

(52 en Bourgogne, 114,8 en France)

Parc de voitures de tourisme (- de 15 ans) :

173 390 VL

soit 0,51/hab (0,51 en Bourgogne, 0,52 en France)

Réseaux et trafics

Autoroutes : 186 km,

débit moyen 24 063 véhicules/j (32 325 en France)

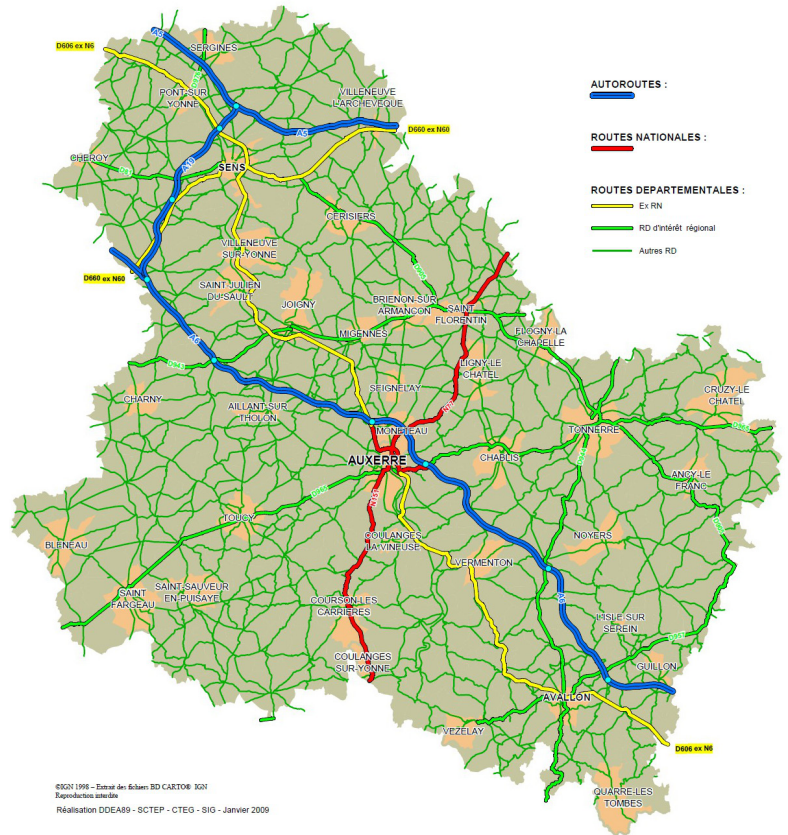
RN : 89 km, débit moyen 8 283 véhicules/j

(12 009 en France)Q

RD : 4 859 km, débit moyen 689 véhicules/j

(1 621 en France)

VC : 7 371 km

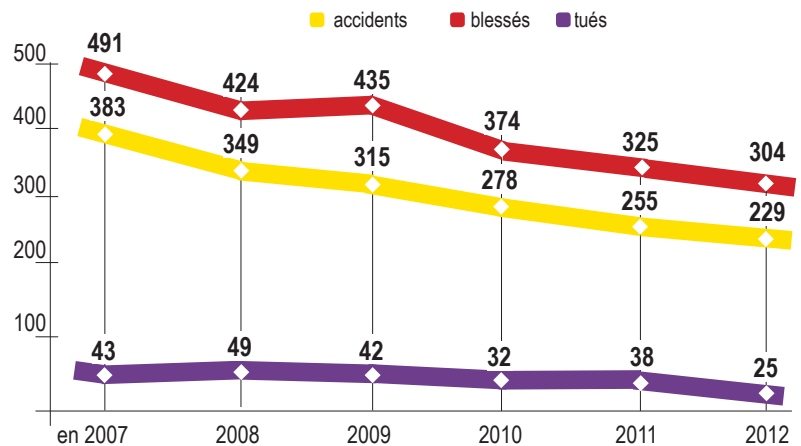


le constat

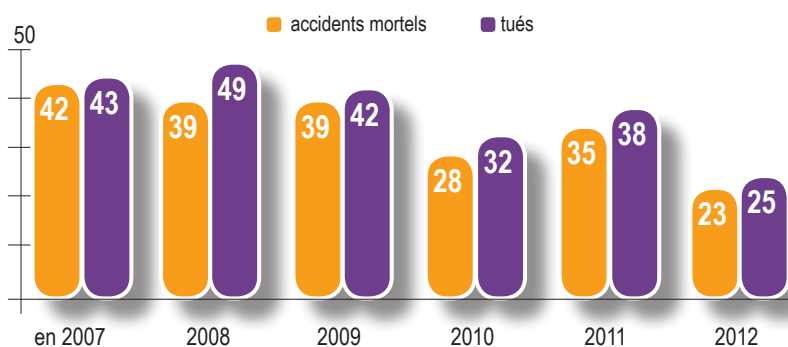
Entre 2007 et 2012, le nombre d'accidents corporels (- 40 %), de blessés (- 38 %) et de tués (- 42%) a enregistré une forte diminution dans le département de l'Yonne.

En effet, depuis 2007 le nombre d'accidents mortels est en diminution (à l'exception toutefois de l'année 2011). Le nombre de tués est passé sous la barre des 100 morts annuels à partir de 1994 puis a connu une très forte diminution entre 2002 et 2004. Depuis la tendance est sinusoïdale avec une baisse importante en 2012. Toutefois, la moyenne de la gravité des accidents du département est deux fois plus importante que la moyenne nationale.

Évolution Accidents/Tués/Blessés de 2007 à 2012



Évolution accidents mortels/tués de 2007 à 2012



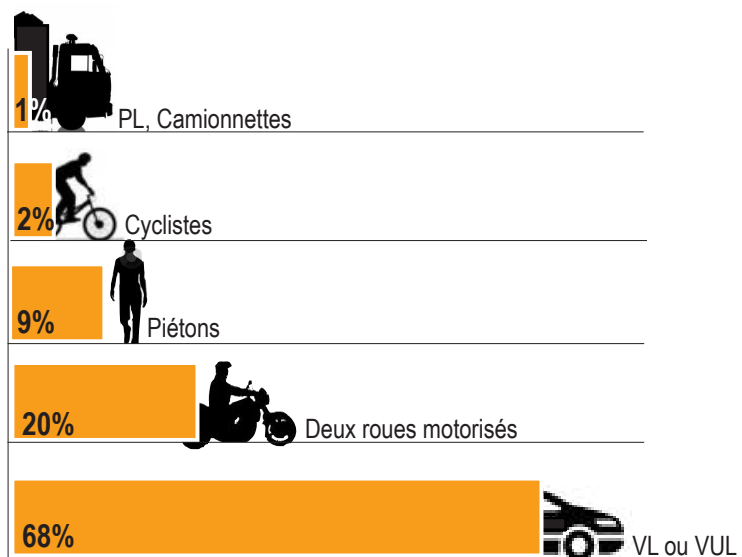
Les circonstances sociologiques de l'accidentologie

Les usagers présumés responsables d'accidents corporels sont majoritairement des hommes automobilistes (près de 65 % sont âgés de 18 à 44 ans).

Les accidents se produisent essentiellement en voitures particulières avec une gravité accrue les week-end, fêtes et veilles de fêtes.

Les politiques de suppression des obstacles latéraux (facteur aggravant des accidents) engagées par les gestionnaires de réseaux sur le réseau structurant du département doivent par ailleurs être poursuivies. En effet, près de 41 % des tués sont victimes d'un accident contre un obstacle agressif (18 % contre un arbre ou un poteau).

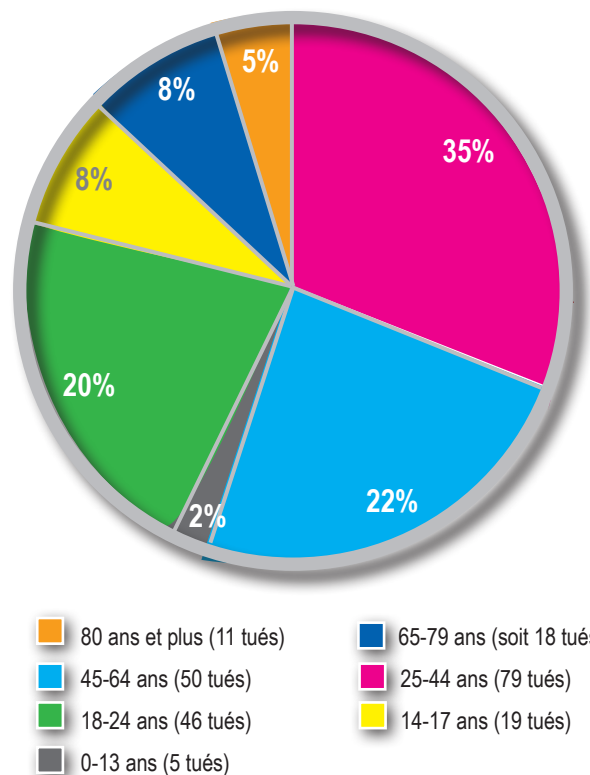
Répartition des tués par catégories d'usagers de 2007 à 2012



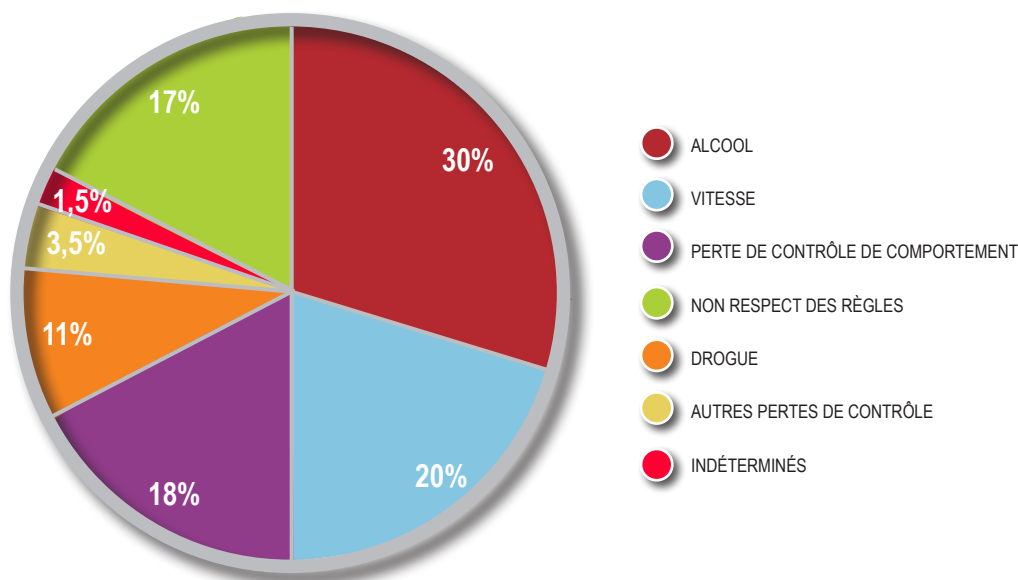
les causes comportementales de l'accidentologie

Le non respect des règles de sécurité notamment l'alcool, les stupéfiants, la vitesse ou les pertes de contrôle, restent les principaux facteurs d'insécurité dans l'Yonne et doivent être au coeur de la politique de prévention.

Répartition des tués par classe d'âge de 2007 à 2012



Causes principales des accidents mortels de 2007 à 2012

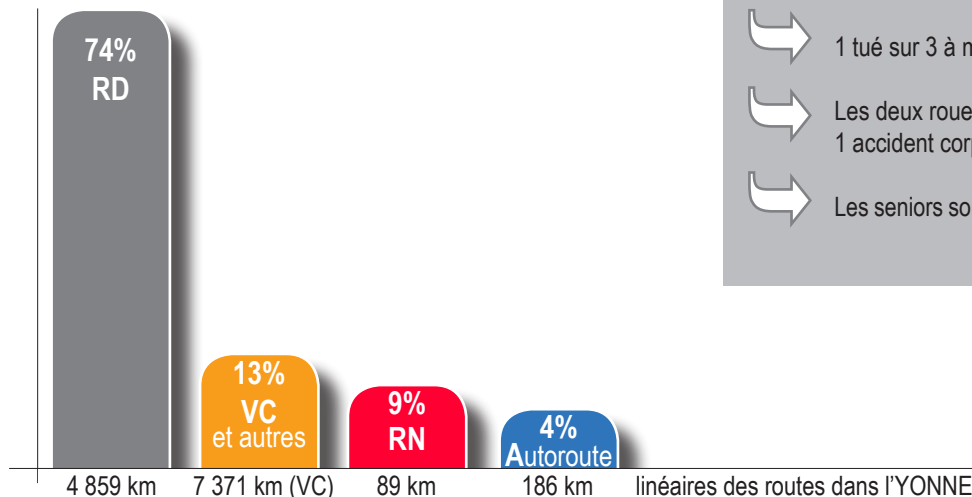


Localisation des accidents

Les accidents corporels ont lieu majoritairement hors agglomération sur le réseau routier départemental et les voies communales.

Si aucune zone d'accumulation d'accidents n'a été recensée sur le réseau départemental à ce jour, 3 zones d'accumulation d'accidents ont été par contre recensées sur la RN77. Elles ont fait l'objet d'un traitement dans le cadre de l'opération SURE (Sécurité des Usagers des Routes Existantes).

Accidents mortels par infrastructures de 2007 à 2012



i à retenir

Dans l'Yonne comme au niveau national, les usagers les plus vulnérables restent donc les jeunes et les conducteurs de deux-roues mais également les seniors en raison des effets liés au vieillissement.

- 1 responsable d'accident mortel sur 4 est âgé de 14 à 24 ans,
- 1 tué sur 3 à moins de 24 ans
- Les deux roues motorisés sont impliqués dans 1 accident corporel sur 4 (1 tué sur 5)
- Les seniors sont impliqués dans 1 accident mortel sur 5

Définitions

Accident corporel de la circulation routière

Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, ayant impliqué au moins un véhicule et ayant causé au moins une victime. Ne sont pas inclus dans cette définition tous les accidents matériels qui n'ont pas provoqué de blessures corporelles

Tué

Victime décédée lors de l'accident ou dans les 30 jours suivant l'accident

Blessé hospitalisé

Victime ayant subi un traumatisme dont le traitement médical nécessite une hospitalisation de + de 24 h

Blessés

Somme des blessés (hospitalisés ou non)

Densité d'accidents

Nombre d'accidents/an et par km de réseau

Taux d'accidents

Nombre d'accidents/an pour 100 millions de km parcourus

Cyclomoteurs

Deux-roues légers de cylindrées inférieures à 50 cm³

Motos

Deux-roues de cylindrées supérieures ou égales à 50 cm³

Milieu urbain/rase campagne

Le milieu urbain est une section de voie située entre les panneaux la délimitant. Est considéré comme rase campagne toute autre section de voie.

Gravité

Nombre de tués pour 100 accidents corporels.

“ Enjeux et Orientations ”

du DGO 2013/2017

5 ateliers thématiques animés par la préfecture de l'Yonne et la DDT et composés de représentants du comité de pilotage, et de partenaires œuvrant en faveur de la sécurité routière ont été mis en place.

Après analyse du bilan du précédent DGO 2008/2012, ils ont validé les enjeux locaux, identifié les leviers d'action et proposé les orientations stratégiques et les actions partenariales à engager dans les années à venir.

ATELIER 1	04/02/2013 et 26/03/2013	« Les Jeunes » moins de 24 ans	Enjeux associés : Alcool et stupéfiants, vitesse (prise de risques), non respect des règles
ATELIER 2	04/02/2013 et 04/05/2013	« Les Salariés »	Enjeux associés : Alcool et stupéfiants, vitesse (prise de risques), non respect des règles
ATELIER 3	15/03/2013 et 04/04/2013	« Les Séniors » plus de 65 ans	Enjeux associés : Santé, évaluation de l'environnement, non respect des règles
ATELIER 4	15/03/2013 et 10/04/2013	« Les deux-roues motorisés »	Politique de contrôle adaptée aux comportements à risques des deux-roues motorisés
ATELIER 5	26/03/2013 et 10/04/2013	« Les infrastructures »	Suppression des obstacles latéraux

Les politiques de prévention et de contrôle de comportements à risques doivent être ciblées en priorité sur

- ↪ **l'alcool et les stupéfiants**
- ↪ **la vitesse**
- ↪ **les pertes de contrôle**
- ↪ **le non respect des règles de sécurité**



Les Jeunes

moins de 24 ans

i Enjeux

- ◆ 30,7 % des tués et 34,5 % des blessés hospitalisés sont des jeunes.
- ◆ 35 % des victimes ont moins de 25 ans.
- ◆ Près de 30 % des conducteurs impliqués dans les accidents corporels ont moins de 24 ans.
- ◆ Les 18/24 ans sont présumés responsables d'un accident corporel sur 5 et d'un accident mortel sur 5.
- ◆ Les comportements (34 %), l'alcool et les stupéfiants (38 %) ainsi que la vitesse (24 %) sont les principaux facteurs d'accidents mortels chez les jeunes.
- ◆ La localisation des accidents impliquant un conducteur de moins de 24 ans se situe essentiellement sur le sénonais et l'auxerrois.

Les orientations

- ↳ **Favoriser la connaissance de l'accidentologie des jeunes par un travail partenarial**
 - Analyse systématique concertée des accidents graves et mortels impliquant les jeunes.
 - Mise en partage des outils statistiques et des informations détenues entre services de l'Etat, collectivités et partenaires institutionnels DDT, forces de l'ordre, gestionnaires de réseaux routiers...).
 - Élaboration d'un bilan annuel par les membres du groupe de travail « jeunes » (constitué pour le DGO) afin de mettre en adéquation résultats et actions à mener.
- ↳ **Développer l'animation, la communication, l'information**
 - Animer le réseau des acteurs de la prévention.
 - Poursuivre les journées annuelles d'information des référents sécurité routière.
 - Mise en place d'une cellule de veille destinée à recueillir, synthétiser et diffuser des informations sur Internet.
- ↳ **Renforcer les actions de prévention**
 - en faveur des enfants et des adolescents en milieux scolaires, péri et para scolaires en lien avec l'ensemble des établissements concernés selon des thématiques adaptées à l'âge ou aux enjeux prioritaires tels qu'alcool et stupéfiants.
 - en faveur des jeunes adultes autour des enjeux prioritaires : communication sur les réseaux sociaux, mobilisation du programme Label-Vie (1 label-vie ou projet SR/établissement/an), soutien des projets portés par les étudiants dans le cadre de leur cursus, informer largement les chefs d'établissement des dispositifs en vigueur.
- ↳ **Améliorer la formation du conducteur**
 - en renforçant la qualité de l'enseignement dans les auto-écoles et en assurant la promotion de l'apprentissage anticipé à la conduite (suivis d'enseignement notamment dans les auto-écoles à faible taux de réussite, mise à disposition du public, des résultats des auto-écoles, réunions d'information pour les élèves de seconde et les apprentis dans les établissements scolaires).
- ↳ **Lutter contre l'abus d'alcool chez les jeunes**
 - actions de sensibilisation : opérations SAM ou Capitaine de Soirée, rappel des enjeux de sécurité et santé des jeunes aux commerçants situés à proximité des établissements scolaires.
 - contrôles : vérification des règles de prévention dans les établissements de nuit.



Les Salariés

Enjeux

- ◆ Les conducteurs de moins de 45 ans sont majoritairement responsables d'accidents corporels et mortels mais sont également les plus exposés et ce en raison du non respect des règles de sécurité, de fautes de comportement, d'abus d'alcool et de vitesse excessive.
- ◆ Le département de l'Yonne dépasse de 20 % la moyenne régionale liée aux accidents du travail.
- ◆ Il se situe également au dessus de la moyenne régionale pour les accidents survenus lors de déplacements professionnels (5,06 accidents/1000 salariés, 4,63 en Bourgogne) ou sur le trajet domicile-travail (5,5 accidents/1000 salariés, 4,9 en Bourgogne).

Les orientations

↳ Sensibiliser les chefs d'entreprises

- Par une mobilisation des chambres consulaires et des fédérations professionnelles.
- Par une offre attractive de sensibilisation et de formation.
- Par une mise à disposition d'outils et de contacts visant à favoriser les opérations de prévention à destination des salariés au sein des entreprises.
- Par une communication adaptée visant à toucher les chefs d'entreprises.
- Par une valorisation des expériences menées au sein des entreprises (1 à 2 organisations phares annuelles à destination des PME/PMI).

↳ Promouvoir les plans de prévention des risques routiers dans les entreprises publiques et privées

- En les rendant obligatoires dans les services de l'Etat et incitatifs dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale.
- En sensibilisant les secteurs d'activités les plus vulnérables (boîtes à outils pour mise en œuvre d'actions ou de plans de prévention adaptées aux PME/PMI).
- En favorisant les plans de déplacements inter-entreprises intégrant un volet prévention à l'échelle des zones d'activité ou des zones commerciales.

↳ Mettre en place un partenariat dans le cadre de la formation des apprentis renforcer les actions de prévention

- Pour rappeler les obligations d'évaluation du risque.
- Prévenir le risque routier lors des trajets professionnels.
- Initier à la conduite éco-responsable et aux déplacements durables.
- Favoriser la mobilité des jeunes apprentis.
- Développer la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) comme cursus d'accès privilégié à la conduite pour les apprentis.



Les Séniors

plus de 65 ans



i enjeux

2007/2012

- ◆ Diminution du nombre de seniors tués par rapport à la période 2002/2006 (13 % contre 18,6 %), le nombre de blessés hospitalisés de plus de 64 ans reste quant à lui stable (12 %).
- ◆ Vigilance de mise car le vieillissement de la population cumulé à l'éloignement des services dans le département et à l'offre limitée de transports collectifs impliquent nécessairement des déplacements en voiture particulière.
- ◆ Une majorité des accidents a lieu l'après-midi (60 % des accidents mortels entre 15h/21h; dont près de 50 % entre 15 h/18h).
- ◆ Les principales causes : perte de contrôle, non respect des règles de sécurité.
- ◆ Les accidents corporels et mortels impliquant des seniors se situent sur l'ensemble du territoire du département (réseau routier local hors autoroute).

Les orientations

↳ Favoriser la connaissance de l'accidentologie des séniors par un travail partenarial

- Analyse poussée et concertée de l'accidentologie des séniors.
- Mise en partage des outils statistiques et des informations détenues entre services de l'État et gestionnaires de réseaux routiers.
- Élaboration d'un bilan annuel de l'insécurité routière des séniors, avec les membres du groupe de travail « séniors » (constitué pour le DGO).

Renforcer la prévention

- ↳ Recenser établissements et associations d'aînés, repérer les personnes isolées, en partenarial avec les collectivités locales, la CARSAT, les CLSPD et les associations.
- Développer en partenariat avec les professions médicales et les mutuelles de santé, les campagnes de communication en faveur de la prévention des risques routiers liés à la santé, à la prise de médicaments et à l'hypovigilance.
- Sensibiliser les seniors et leur entourage sur les risques routiers liés à l'âge et promouvoir avec les communautés de communes et les pays, des solutions alternatives de transport (covoiturage, transport à la demande, transports collectifs...).
- Mettre en place des actions ciblées sur la santé, l'âge, les règles du code de la route à l'attention des aînés.
- Organiser en partenariat avec les auto-écoles de l'Yonne des audits de conduite pour les seniors.

Les deux-roues motorisés



Enjeux

2007/2012

- ◆ Une vulnérabilité préoccupante des cyclomotoristes (64 blessés/100 accidents corporels) et des motards (74 blessés/100 accidents corporels).
- ◆ Une prise en compte insuffisante de la vulnérabilité des deux-roues par les communes et communautés de communes dans la conception des aménagements en traverse d'agglomérations.
- ◆ Une grande majorité d'accidents corporels (52,1 %) et d'accidents mortels (70,8 %) sur les routes départementales, une importante proportion toutefois sur les voies communales (41,2 % d'accidents corporels pour 25 % d'accidents mortels), les autoroutes restant les voies les plus sûres pour les motocyclistes (0,8 % d'accidents corporels et aucun accident mortel).

Une mobilisation importante des acteurs locaux en réponse à cette situation

- Prévention auprès des jeunes menée par l'Etat, les collègues, les associations, les polices municipales, les comités locaux de sécurité.
- Amélioration des infrastructures.

Les orientations

↳ Favoriser la connaissance de l'accidentologie des deux roues motorisés par un travail partenarial

- Analyse systématique concertée des accidents graves et mortels impliquant les deux-roues.
- Mise en partage des outils statistiques et des informations détenues entre services de l'Etat, forces de l'ordre, gestionnaires de réseaux routiers).
- Elaboration d'un bilan annuel par les membres du groupe de travail « 2RM » (constitué pour le DGO) afin de mettre en corrélation résultats et actions à mener.

↳ Renforcer les actions de prévention

- Actions ponctuelles dans les grandes villes (vérification matériel et équipement).
- Sensibilisation des parents en matière de règles élémentaires de sécurité lors de l'achat d'un cyclomoteur et de l'équipement de sécurité, de débridage, de responsabilité en cas d'accident (messages sécuritaires relayés par les différents acteurs, lettre d'information diffusée aux parents d'élèves via les auto-écoles.
- Formations initiées par les associations dans les collèges ou dans le cadre d'activités sportives.
- Informer le niveau national des problèmes de sécurité constatés sur les cyclomoteurs « bas de gamme ».
- Sensibiliser les motards sur le transport de passager, les mobiliser sur les opérations de prévention telles que le relais Calmos.
- Poursuivre la prévention dans les clubs de motocross et auprès des pratiquants non licenciés.

↳ Prise en compte de la vulnérabilité des deux-roues dans la conception des aménagements routiers

- Recensement des points noirs et suppression des aménagements les plus dangereux.
- Associer gestionnaire de réseau, Etat et représentants des usagers aux études préalables de traverse d'agglomération.
- Sensibiliser les élus locaux lors de réunions intercommunales.
- Développer les opérations « Motard d'un jour » à destination des élus, responsables de services techniques et services de l'Etat.

↳ Améliorer la communication

- Après chaque trêve hivernale sur le partage de la route.
- Médiatiser largement les manifestations et événements locaux en faveur des deux-roues.
- Organiser des baptêmes moto lors de la semaine « sécurité routière » et « mobilité ».

Les Infrastructures

A noter :

Le réseau routier départemental et voies communales représentent plus de 95 % du linéaire des voiries publiques de l'Yonne.

i Enjeux

2007/2012

- ◆ L'infrastructure n'apparaît jamais comme la cause première de l'accident, toutefois les obstacles fixes sont une source d'aggravation des accidents corporels (près de 41 % des tués et 36 % des blessés hospitalisés ont heurté un obstacle fixe).
- ◆ Les obstacles majoritairement en lien avec un accident mortel sont les arbres (42 %), les glissières (15 %), les fossés et parois rocheuses (14 %) ainsi que les bâtiments, murs, piles

Les orientations

↳ Partager et développer la connaissance et les échanges

- Réunion semestrielle services de l'Etat/gestionnaires de réseaux routiers, diffusion des tableaux de bord de l'accidentalité.

↳ Lutter contre les obstacles latéraux

- En achevant le recensement des obstacles et en définissant des priorités d'actions.
- En sensibilisant les acteurs concernés (notamment Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), les concessionnaires de réseaux, les établissements publics de coopération intercommunale.
- En définissant des modalités de travail efficaces par la désignation d'un interlocuteur unique et disponible au sein des concessionnaires de réseaux.

↳ Renforcer la signalisation routière

- En recueillant les observations et incohérences constatées de la part des usagers (guichet unique, site Internet ou espace dédié visant à recueillir commentaires et photographies).
- En rappelant les règles de signalisation (lettre circulaire du préfet aux élus accompagnée d'une plaquette d'information).

↳ Achever la mise en conformité des passages à niveaux en partenariat avec la SNCF et RFF

- En finalisant les diagnostics sur voies communales, en apportant un appui technique aux collectivités pour mise en conformité, en évaluant les mesures de mise en sécurité.
- En menant des actions de prévention auprès des usagers

↳ Assurer la sécurité des personnels intervenant sur les routes

- En améliorant l'information des usagers via les médias locaux.
- En généralisant l'utilisation d'équipements de prévention dans les zones de chantier.
- En renforçant les contrôles routiers (radars mobiles) sur les chantiers sensibles.

↳ Apporter un soutien technique aux collectivités dans la réalisation des aménagements

- En achevant le recensement des points dangereux et en proposant des solutions techniques adaptées.
- En sensibilisant les élus lors de réunions intercommunales ou d'associations de maires.
- En apportant appui technique et conseils aux collectivités en amont des projets (revues de projets pour coordonner avis et conseils sur les projets).
- En récompensant les collectivités réalisant des aménagements exemplaires (concours annuel «Ruban d'Or»).

↳ Associer les gestionnaires de réseaux routiers à la politique de sécurité

- Lors de grandes opérations de prévention (forums, semaine mobilité, départs en vacances...).
- En utilisant les vecteurs de communication des collectivités et gestionnaires de réseaux pour diffuser des messages de prévention.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Les Partenaires



PRÉFET DE RÉGION
BOURGOGNE
ARS
Agence Régionale de Santé

PRÉFET DE RÉGION
BOURGOGNE
DIRECCTE
Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

PRÉFET DE L'YONNE
DDT
Direction Départementale
des Territoires

PRÉFET DE RÉGION
RHÔNE-ALPES
DIR Centre Est
Direction
Interdépartementale
des Routes

DSDEN
Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale



Ville d'Avallon



Ville de
Tonnerre





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



ANNEXE N°4

PLAN TRIENNAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

stop-violences-femmes.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

LE GOUVERNEMENT DOUBLE LES MOYENS

NE LAISSER AUCUNE VIOLENCE DÉCLARÉE SANS RÉPONSE PÉNALE, SANITAIRE ET SOCIALE

L'action publique contre les violences faites aux femmes est profondément réorganisée autour du **principe d'une réponse systématique et complète pour chaque violence déclarée**. La main courante sans suite était devenue le symbole de ces appels au secours laissés sans réponse. Un protocole a donc été envoyé aux Préfets et aux procureurs sur ce sujet élaboré par les ministres des Droits des femmes, de l'Intérieur et de la Justice **pour mieux encadrer le dépôt des mains courantes en cas de violences faites aux femmes** et le traitement qui doit leur être réservé. Il réaffirme **le principe de l'enregistrement d'une plainte et limite le recours aux mains courantes aux seuls cas de refus explicite et éclairé de la victime**. Dans le cas où la victime refuse de déposer plainte, et où elle souhaite enregistrer une main courante, le protocole rend systématique l'orientation de la victime vers un intervenant social ou une association spécialisée. Il prévoit enfin **un contrôle régulier de ces mains courantes par les parquets**.

Pour que **la victime puisse trouver, dès sa première visite en commissariat ou brigade, les réponses utiles à la rassurer sur l'hébergement, la prise en charge des enfants ou l'accompa-**

gnement judiciaire, social et sanitaire, le plan prévoit **un doublement du nombre des intervenants sociaux en commissariats et en brigades de gendarmerie** (soit 350 intervenants en 2017). Dans les autres commissariats, des conventions seront passées avec des associations spécialisées pour assurer aide et conseil aux victimes.

Les préfets et procureurs **déclineront au plan local le principe de réponse systématique et complète**. Cette déclinaison s'organise à compter de ce 25 novembre 2013, jour de réunion par les préfets de tous les partenaires concernés par ce plan sur tous les territoires sans exception.

Il sera fait de l'actuel «3919» un numéro de référence d'accueil téléphonique et d'orientation des femmes victimes de violences, gratuit (y compris depuis un téléphone portable) et ouvert 7/7 à compter du 1^{er} janvier 2014. Une nouvelle plate-forme Internet à l'accessibilité facilitée pour les personnes souffrant de handicap, sera créée pour répondre à toutes les demandes.

Pour la première fois, **les violences faites aux femmes seront considérées comme une priorité de santé publique**. Un protocole national adressé aux Agences Régionales de Santé permettra de renforcer les liens entre services de santé, de police et de justice. Il prévoira notamment la désignation de référents locaux, chargés d'améliorer la coordination des différentes entités intervenant auprès des victimes, et le rythme de leurs rencontres. Il assurera l'infor-

mation réciproque des acteurs intervenant auprès des victimes et ainsi la protection apportée à ces dernières.

MOBILISER LA SOCIÉTÉ ET FORMER LES PROFESSIONNELS

Les violences faites aux femmes sont une violence privée, qu'il faut rendre visible. Elles sont aussi une violence de la société toute entière, qui commence par la tolérance à l'égard des agressions et propos sexistes. **Le plan du gouvernement contre les violences faites aux femmes est un plan global pour changer le regard que la société porte sur les femmes** et qui se décline à l'école, dans le sport, dans l'éducation populaire, dans les médias, la publicité... Sa présentation est concomitante au lancement d'une **campagne nationale d'information** sur les violences faites aux femmes.

Le plan assure **la mobilisation de l'ensemble des services publics**, à travers la construction d'un programme de **formation initiale et continue spécifique à ces violences pour tous les professionnels impliqués** assurée par la Miprof¹, institution créée en février 2013. Sont ainsi concernés : les médecins, les personnels médicaux et paramédicaux, les travailleurs sociaux, les magistrats, les avocats, les personnels enseignants et d'éducation, les agents de l'état civil, les personnels d'animation sportive, culturelle et de loisirs, les personnels de la police nationale, des polices municipales et de la gendarmerie nationale, les personnels de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, et les agents des services pénitentiaires.

La Miprof **jouera également son rôle d'observatoire des violences** pour faire connaître des expérimentations innovantes réussies sur tout

1. Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

le territoire et organiser le partage d'expérience. La recherche sera renforcée avec notamment le financement de l'enquête Virage², 13 ans après la première étude à grande échelle.

DES MOYENS DÉDIÉS POUR LES VICTIMES

Le 25 novembre 2012, le président de la République a souhaité qu'un tiers des places créées au titre de l'hébergement d'urgence soit réservé à l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Le gouvernement garantira ainsi la création d'ici 2017 de **1650 solutions d'hébergement d'urgence** nouvelles.

Pour assurer le succès de ce plan, le gouvernement a décidé de **doubler les moyens spécifiques consacrés** (66 millions d'euros sur 3 ans) **aux violences faites aux femmes**.

ORGANISER UNE RÉPONSE URGENTE EN CAS DE VIOLS

27 plaintes pour viol sont déposées par jour. Parmi ces 10 000 viols constatés, 4 500 sont des viols sur majeurs et 1 400 seulement font l'objet d'une condamnation. Un défi essentiel est d'accélérer la réponse aux urgences médicales en cas de viol pour assurer les constatations de la façon la plus précoce et accompagner les victimes dès le premier recours au soins. Un **kit de constatation en urgence** est en préparation, qui sera expérimenté dans plusieurs services d'accueil des urgences sur le modèle du kit utilisé aux États-Unis par les *Sex Assault Response Team*. Cette expérimentation doit permettre une prise en charge plus rapide et plus professionnalisée, le cas échéant au domicile de la victime.

2. Violences et rapports de genre

LES CHIFFRES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

400 000

femmes victimes de violences conjugales déclarées en 2 ans

10 %

de femmes victimes de violences conjugales

148

femmes mortes sous les coups de leur conjoint en 2012

20 %

seulement des victimes se déplacent à la police ou à la gendarmerie

2,5 MILLIARDS

d'euros : c'est le coût économique annuel des violences pour la société

16 %

des femmes déclarent avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie

154 000

femmes (18-75 ans) ont déclaré avoir été victimes de viol entre 2010 et 2011

LES PRINCIPALES MESURES DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

66 MILLIONS

d'euros pour les 3 prochaines années soit un doublement du budget

1 650

solutions d'hébergement d'urgence nouvelles d'ici 2017

350

intervenants sociaux en commissariats et en brigades d'ici 2017

VIOLENCES FEMMES INFO
**APPELEZ LE
3919**

Le numéro unique pour orienter les femmes victimes de violences, gratuit et ouvert 7j./7



Un kit de constatation en urgence des viols expérimenté



Le téléphone grand danger généralisé pour protéger les femmes victimes de violences conjugales